

REHAUSSEMENT DE 40 M\$ AFIN DE SOUTENIR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 40 M\$ pour le rehaussement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La répartition entre les régions tient compte du nombre d'organismes communautaires admis au PSOC. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont la responsabilité de déterminer les sommes qui seront attribuées aux organismes afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de leur milieu.

Répartition du rehaussement

Région	Établissements responsables du PSOC	Montants
01	CISSS du Bas-St-Laurent	1 681 445 \$
02	CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 679 803 \$
03	CIUSSS de la Capitale-Nationale	3 218 391 \$
04	CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec	2 942 529 \$
05	CIUSSS de l'Estrie-CHUS	2 509 031 \$
06	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	7 001 642 \$
07	CISSS de l'Outaouais	1 839 080 \$
08	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	1 589 491 \$
09	CISSS de la Côte-Nord	1 247 947 \$
10	CRSSS de la Baie-James	315 271 \$
11	CISSS de la Gaspésie	1 247 947 \$
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	2 075 534 \$
13	CISSS de Laval	1 011 494 \$
14	CISSS de Lanaudière	2 220 033 \$
15	CISSS de Laurentides	1 891 626 \$
16	CISSS de la Montérégie-Centre	4 492 611 \$
	MSSS (organismes nationaux)	2 036 125 \$
	Total	40 000 000 \$